

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de DOUADIC  
36300

INDRE

Date :

Séance du 5 octobre 2006

Numéro :

L'an 2006  
et le 5 octobre

à vingt heures quarante-cinq

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **GATEAULT André**

Présents :

Mme BERTHOMIER, M., BERNARD R, GATEAULT A, LEPAIR C, PENNETIER H, Mme MOISAN, BERTRAND J.P, Mme BRACONNIER, M. MAUBOIS Philippe.

Date de la convocation 29/09/2006
--------------------------------------

Excusés: M.M. JACQUESON Fet PRUM

Absents

Date d'affichage 06/10/2006
--------------------------------

Secrétaire(s) : Mme BRACONNIER

Objet de la Délibération
--------------------------

Ligne grande vitesse Limoges-Poitiers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

\* S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer le voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants,

\* Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire,

\* Demande

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Reçu à la SOUS-PRÉFECTURE  
DU BLANC (Indre)

Pour copie certifiée conforme

Le

11 OCT 2006



*(Handwritten signature)*